

Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
--	--------------------------------------	-------------	---	---	---	---

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dixième session

Rome, 7 - 11 mai 2012

**ÉVALUATION DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE LA FAO EN
MATIÈRE DE POLITIQUES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Robert Moore
Directeur du Bureau de l'évaluation
(Rapport d'évaluation)
Tél (06) 570-53903

M. Manoj Juneja
Directeur général adjoint (Opérations)
(Réponse de la Direction)
Tél. (06) 570-54972

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. La présente page de couverture décrit le contexte et les principales questions soumises à l'attention du Comité afin qu'il puisse fournir des indications sur le rapport ci-joint, intitulé *Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques alimentaires et agricoles*, et sur la réponse de la Direction.

Contexte

2. Parmi les priorités fixées par le Comité du programme à sa cent troisième session en avril 2010, figurait la conduite d'une évaluation sur le rôle et les activités de la FAO en matière d'assistance aux politiques – un de ses principaux moyen d'action. À cette occasion, le Comité avait noté que la dernière évaluation des activités de l'Organisation dans ce domaine remontait à 2001.

Principales questions évoquées dans le rapport d'évaluation

3. L'Évaluation a conclu que le rôle et les activités de la FAO en matière de politiques est plus important que jamais. En 2007, l'EEI avait souligné de manière générale l'importance croissante des avis en matière de politiques, devenus l'un des principaux moyens dont dispose l'Organisation pour fournir une assistance aux États Membres. Cette tendance étant freinée par la prépondérance des projets d'assistance technique, l'EEI avait conclu que la FAO devait déplacer progressivement son attention des projets de terrain vers un appui axé sur les politiques. L'Évaluation a entièrement soutenu cette observation.

4. Conformément à son mandat et aux attentes qui s'exercent sur ses États Membres, la FAO devrait faire autorité et être respectée au plan mondial en tant que plate-forme objective et neutre de concertation et de décision sur les questions liées à la faim, à la malnutrition, à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. L'Évaluation a conclu que la FAO a obtenu de bons résultats dans ce domaine, et que la qualité de la recherche et des analyse de l'Organisation en matière de politiques soutient avantageusement la comparaison avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de recherche et d'assistance en matière de politiques agricoles. En revanche, elle n'a pas été aussi efficace en tant que chef de file de l'action mondiale contre la malnutrition.

5. À l'échelle des pays, l'Évaluation a conclu que la FAO ne joue pas un rôle de chef de file pour l'assistance aux politiques. Le soutien technique accordé aux bureaux des Représentants de la FAO est insuffisant pour leur permettre de nouer un dialogue efficace. Les activités d'assistance aux politiques, dont bon nombre sont confiées à des consultants, sont de qualité variable. Les équipes de pays ne peuvent compter sur aucune source d'information systématique en matière de politiques. Les résultats médiocres observés dans les pays sont dus, entre autres, au fait que l'obligation redditionnelle à l'échelle de l'Organisation et les incitations visant à fournir des avis en matière de politiques au niveau des pays sont insuffisantes.

6. L'évaluation a formulé six recommandations qui visent presque toutes à remédier aux lacunes recensées par l'équipe d'évaluation en ce qui concerne l'assistance aux politiques fournie dans les pays.

Réponse de la Direction

7. La Direction se réjouit que l'Évaluation ait reconnu l'important travail mené dans toute l'Organisation sur la question des politiques, et qu'elle ait mis l'accent sur les activités déployées dans ce domaine par le Département du développement économique et social, le Département de la coopération technique et les bureaux décentralisés. Elle partage les conclusions de l'Évaluation sur la dispersion des activités de la FAO concernant les politiques au niveau des pays, sur le rôle – perçu comme négligeable – joué par l'Organisation s'agissant d'orienter le dialogue relatif aux politiques nationales et sur le défi que celle-ci doit relever pour être reconnue comme un organe de conseil bénéficiant de la confiance des gouvernements, tout en s'attachant à peser sur les décisions prises, afin que les actions et les politiques des pays tiennent compte des enjeux et des accords mondiaux. La Direction convient en outre qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des pays en matière d'analyse des politiques et de mieux traiter la question de la fragmentation verticale et horizontale de ces activités au sein de l'Organisation.

8. La Direction propose de fonder les activités de suivi sur une analyse des fonctions politiques actuellement couvertes, en cernant les fonctions qui devraient être développées et renforcées ou bien progressivement éliminées conformément à une vision à long terme de l'assistance aux politiques fournie par la FAO (y compris sa nature, ses buts et son contenu) et en intégrant toutes les activités essentielles de la FAO dans ce domaine. L'Évaluation a été menée dans un contexte en évolution rapide et, dans la suite donnée aux recommandations portant sur la réforme des activités de la FAO en matière de politiques, il importe de tenir compte des processus de réforme et de planification stratégique en cours.

9. La Direction accepte toutes les recommandations formulées dans l'Évaluation et suggère d'accorder une attention particulière aux six questions suivantes: culture de l'impact; synchronisation; capacités et continuité; recentrage des activités – des projets de terrain à l'assistance aux politiques; système d'obligation redditionnelle; économies d'échelle. La Direction fait sienne la recommandation 2.2 visant à transférer au Département du développement économique et social et aux bureaux décentralisés les capacités de travail en matière de politiques des services d'appui à l'assistance aux politiques et à la sécurité alimentaire intégrée (TCSP et TCASF) et elle comprend la nécessité critique de progresser dans la mise en œuvre de la recommandation 2.1 sur l'obligation redditionnelle, afin de donner suite à la recommandation 2.2.

10. Le plan d'action prévoit des mesures essentielles qui devront être prises soit d'ici à juin 2012, soit avant la fin de l'année 2012, soit à partir de 2013 ou plus tard. La Direction souligne les répercussions importantes de ces mesures sur les ressources financières, qu'il s'agisse des ouvertures nettes de crédit ou des contributions volontaires.

Orientations demandées

11. Le Comité du Programme souhaitera peut-être communiquer ses vues et indications sur les principaux enjeux du rapport d'évaluation et sur la réponse aux recommandations et les actions de suivi proposées par la Direction.